



Fondé en 1895

DE ROUBAIX TOURCOING

Fondé en 1895

ABONNEMENTS Nord et Départements limitrophes... 3 mois 4 fr. 50 6 mois 9 fr. 1 an 18 fr.

Autres Départements... 3 mois 5 fr. 50 6 mois 10 fr. 1 an 22 fr.

NUMERO 5 CENTIMES

PUBLICITE

Les Annonces et Réclames sont reçues directement aux Bureaux du Journal et dans toutes les Agences de France et de l'Étranger.

Vendredi 2 Samedi 3 Janvier 1914

La Grande Révolution dans le Nord

Robespierre

et la peine de mort

Robespierre était l'adversaire de la peine de mort. En cela, il ne partageait point l'opinion de Jean-Jacques Rousseau, son maître, qui estimait que certains crimes méritaient le châtiement suprême.

Le 30 mai 1793, la discussion s'ouvrit, à l'Assemblée Constituante. Après un discours assez serré de Prugnot, avocat en Parlement et député du bailliage de Nancy, la parole fut donnée à Robespierre.

Ses idées étaient connues depuis longtemps: juge au tribunal de l'évêque d'Arras, il avait été obligé de condamner à la peine capitale un assassin et, si nous en croyons sa sœur et Étienne Hamel, son historien, il donna, sitôt après, sa démission, tant cette sentence qu'il ne pouvait pas ne pas rendre, lui inspirait d'horreur.

« Je sais bien que c'est un scélérat, répétait-il, mais faut-il mourir un homme ! »

« Il défendra la même opinion à la tribune de la Constituante. Son but est de prouver : 1. que la peine de mort est injuste ; 2. qu'elle multiplie les crimes beaucoup plus qu'elle ne les prévient.

Sur le premier point, la démonstration de l'orateur se trouve résumée dans cette phrase lapidaire : « Dans la société, quand la force de tous est armée contre un seul, quel principe de justice peut l'autoriser à lui donner la mort ? »

Après avoir expliqué sa pensée et l'avoir illustré d'exemples heureusement choisis, Robespierre abordait la seconde partie de son argumentation :

« Les républicains de la Grèce, dit-il, où les peines étaient modérées, où la peine de mort était infiniment rare ou absolument inconnue, étaient elles plus de crimes et moins de vertu que les pays gouvernés par des lois de sang ? »

Et il met en garde les législateurs contre les erreurs judiciaires toujours possibles :

« Écoutez la voix de la justice et de la raison : elle vous crie que les jugements humains ne sont jamais assez certains pour que la société puisse donner la mort à un homme condamné par d'autres hommes sujets à l'erreur.

L'Assemblée Constituante ne fut pas Robespierre. La loi fut votée, elle décida que la peine de mort subsisterait, mais qu'un criminel ne pouvait être condamné qu'à la mort par un jugement de trois juges.

La courageuse intervention du député d'Arras fut, en même temps, que les critiques de Morat, de nombreuses lettres d'approbation. Un de ses collègues du barreau, Louis-Henri de Lamoignon, le félicitait avec ces termes de l'éloquence qui vous ont si bien servi d'organe de jour, et qui sont si redoutables aux ennemis de notre Constitution et du genre humain.

« On peut s'étonner que l'orateur qui défendait de tels principes ait voté, vingt mois plus tard, la mort de son fils Louis XVI.

« Sa conduite s'explique par les circonstances exceptionnelles où l'on se trouvait. Encore hésitant à se décider, ce fut, si nous en croyons Lamartine, saint-Just qui le convainquit et en invoquant la raison d'État.

Lors de la discussion, Robespierre s'exprima ainsi : « Le sentiment qui m'a porté à demander, mais en vain, à l'Assemblée Constituante l'abolition de la peine de mort, est le même qui me force aujourd'hui à demander qu'elle soit appliquée au tyran de ma patrie et à la royauté elle-même dans sa personne.

Ce sentiment est celui de la justice. Le législateur après avoir décidé que la peine de mort figurerait dans notre Code pénal, l'orateur estime que les circonstances, non seulement l'autorisent pas une dérogation aux principes, mais militent au contraire en faveur de la stricte application de la loi. « Je suis convaincu, dit-il, que le moyen de détruire les factions n'est pas de les multiplier, mais de les écraser toutes sous le poids de la raison et de l'intérêt national.

C'est ainsi que cet adversaire de la peine capitale fut amené, par les circonstances et au nom de l'intérêt général, à voter la mort de Louis XVI.

Il n'avait pas, pour cela, repris ses anciennes opinions — Émile LESTUR.

La loi de 8 heures

Les adversaires des vieux syndicats sont sans dignité et sans courage.

On en juge : la loi de huit heures, après des vicissitudes sans nombre, vient d'être enfin votée par le Parlement. Le fait constitue une victoire ou bien un détail, et la grande, très grande Fédération du sous-sol, si prodigieuse en manifestations filandreuses, poisseuses et haineuses, ne pouvait manquer de nous dire bruyamment ce qu'elle pensait de ce vote.

Et l'on voit, chose surprenante, stupéfiante, incompréhensible, le porte-parole de la grande, très grande F. S. S. semble frappé d'aphonie.

Nous n'avons ni ordre du jour à nous mettre sous la dent ni manifeste à faire encadrer. On se tait, et pour cause.

Nos délégués incorruptibles que la politique n'a pas encore convertis attendent le vote du projet pour dire que les vieux syndicats avaient une fois de plus roulé les mineurs ; que la loi n'était qu'une fumisterie et qu'après comme avant les ouvriers seraient aussi mal partagés. Des raisons que nous aurions pu donner, des commentaires et des explications que nous allions immanquablement fournir sur les avantages du texte voté dernièrement, nos adversaires ne s'en embarrassaient point.

Choses & autres

Affaires courantes

M. Etienne, qui est le type parfait du bon garçon, a signé, après sa chute, un démenti Barthou, des nominations importantes. On le lui reproche : — C'est une mauvaise querelle, dit-il, je n'ai fait qu'user de mon droit.

Croquerons M. Etienne, qui doit s'y commettre. M. Etienne, ministre qui, en fait comme lui, n'adhèrent pas un peu de nouveau qu'on leur laisse à l'extérieur les affaires courantes. Constitutionnellement, ils gardent la signature, ce qui de toute évidence leur confère la liberté de signer.

Mais au bon droit, cette faculté doit être exercée avec mesure. Sans quoi, un ministre français, pendant un interregnum, pourrait se comporter comme le fait couramment le président Huerta. Dès qu'il n'y a rien à craindre, il peut, en effet, tout oser.

Et l'on ne voit pas pourquoi il n'a pas jugé à propos de signer, par exemple, la nomination du prince Victor au poste de chef de police, en la justifiant par ces simples mots : — Chargé d'expédier les affaires courantes, je les expédie.

Écraisons un peu, pour montrer jusqu'à quel point l'absurdité peut conduire l'application de la règle, grâce à la fiction du cabinet au profit de l'abri de tout critique et de tout reproche. Qu'un ministre tombe fesse de son chef de cabinet ou de son chef de son secrétaire, ce n'est pas de ces petites nécessités administratives qu'il faut élargir le régime. Mais s'il prétend aller au-delà, grâce à la fiction des affaires courantes, il est évident qu'il est trop loin, justement parce que les affaires courantes — courantes sans doute parce qu'elles courent — peuvent sans s'essouffler aller jusqu'au lendemain.

M. Etienne répondra-t-il qu'il a nommé le général de Castelnau, de manière à ce que le général de Castelnau n'ait pas le droit de le critiquer ?

— Oui, répondit-il : Michel Caucoué. Il y a longtemps qu'il navigue sur cette ligne. C'est un être curieux, autoritaire, taciturne ; le ne sais pas surpris qu'il eût une vie douloureuse.

« Je le connaissais depuis plusieurs années, et j'allais donner d'autres détails, quand le commissaire du bord passa rapidement entre nous, partant un télégramme qui remit sur le champ à Caucoué. Je n'oublierai jamais cette seconde où les deux mains jaunes et fébriles qui sortaient des manches des galons dorés déchiquetaient le décret. Il lut, et le main droite, refermée d'un spasme, parut broyer le papier... Sa figure avait viré. Il ne voulait rien laisser deviner de l'atroce émotion qui le déchaîrait. On le vit rentrer violemment dans sa cabine, et il y demeura jusqu'à onze heures, nous ne revîmes plus la nuit était chaude et calme. Il passa près de nous. L'obscurité n'était pas telle qu'elle ne nous permit d'apercevoir l'écrit singulier de ses yeux. Ce fut lui qui vint à nous ; il me demanda si je connaissais la baie d'Along et ses mœurs dangereuses ; et sans attendre ma réponse, il se mit à parler d'une description d'une île qu'il parlait face à la mer, de la Jonque, du Cirque, de ces rochers perdue à l'enchaînement maudit des écueils, et il donnait d'effrayantes précisions sur les passages à franchir... Puis, brusquement, il fit un tour sur le pont. Et lorsque il nous eut rencontrés, il nous aborda avec un rire trouble qui ne rappela la grimace de ceux qui sentent monter la fièvre.

Ah ! messieurs, fit-il soudain sur un ton âpre et précipité, j'ai eu, il y a six ans, une méchante histoire à Formose... Je commandais ce navire, c'était le Soir... J'en suis sûr, savez que les Chinois vivent là, par milliers sur des sampans qui vont au fil de l'eau. Père, mère, petits grouillants dans ces lonques. La sirène du navire les écouvante. Les Chinois qui godaillaient prenaient pour une jeune femme et ses petits ont été noyés... Alors, j'ai eu des ennuis. Mais, depuis trente ans que je navigue... Et il empoigna, d'une de ses mains, le bastingage. Puis il s'éloigna en silence.

« — Que vous semble de cet homme ? me dit à voix basse Higginz.

« — C'est un homme qui a des idées, fit-il. — Ça lui aura les fièvres demain, fit-il.

Cela dit, il se mit à réfléchir. « Ce qui est sûr, c'est qu'il a des idées, dit-il. — Ça lui aura les fièvres demain, fit-il.

« — Ça lui aura les fièvres demain, fit-il. — Ça lui aura les fièvres demain, fit-il.

« — Ça lui aura les fièvres demain, fit-il. — Ça lui aura les fièvres demain, fit-il.

« — Ça lui aura les fièvres demain, fit-il. — Ça lui aura les fièvres demain, fit-il.

« — Ça lui aura les fièvres demain, fit-il. — Ça lui aura les fièvres demain, fit-il.

« — Ça lui aura les fièvres demain, fit-il. — Ça lui aura les fièvres demain, fit-il.

« — Ça lui aura les fièvres demain, fit-il. — Ça lui aura les fièvres demain, fit-il.

« — Ça lui aura les fièvres demain, fit-il. — Ça lui aura les fièvres demain, fit-il.

« — Ça lui aura les fièvres demain, fit-il. — Ça lui aura les fièvres demain, fit-il.

« — Ça lui aura les fièvres demain, fit-il. — Ça lui aura les fièvres demain, fit-il.

« — Ça lui aura les fièvres demain, fit-il. — Ça lui aura les fièvres demain, fit-il.

« — Ça lui aura les fièvres demain, fit-il. — Ça lui aura les fièvres demain, fit-il.

« — Ça lui aura les fièvres demain, fit-il. — Ça lui aura les fièvres demain, fit-il.

« — Ça lui aura les fièvres demain, fit-il. — Ça lui aura les fièvres demain, fit-il.

« — Ça lui aura les fièvres demain, fit-il. — Ça lui aura les fièvres demain, fit-il.

« — Ça lui aura les fièvres demain, fit-il. — Ça lui aura les fièvres demain, fit-il.

Choses & autres

Affaires courantes

M. Etienne, qui est le type parfait du bon garçon, a signé, après sa chute, un démenti Barthou, des nominations importantes. On le lui reproche : — C'est une mauvaise querelle, dit-il, je n'ai fait qu'user de mon droit.

Croquerons M. Etienne, qui doit s'y commettre. M. Etienne, ministre qui, en fait comme lui, n'adhèrent pas un peu de nouveau qu'on leur laisse à l'extérieur les affaires courantes. Constitutionnellement, ils gardent la signature, ce qui de toute évidence leur confère la liberté de signer.

Mais au bon droit, cette faculté doit être exercée avec mesure. Sans quoi, un ministre français, pendant un interregnum, pourrait se comporter comme le fait couramment le président Huerta. Dès qu'il n'y a rien à craindre, il peut, en effet, tout oser.

Et l'on ne voit pas pourquoi il n'a pas jugé à propos de signer, par exemple, la nomination du prince Victor au poste de chef de police, en la justifiant par ces simples mots : — Chargé d'expédier les affaires courantes, je les expédie.

Écraisons un peu, pour montrer jusqu'à quel point l'absurdité peut conduire l'application de la règle, grâce à la fiction du cabinet au profit de l'abri de tout critique et de tout reproche.

Qu'un ministre tombe fesse de son chef de cabinet ou de son chef de son secrétaire, ce n'est pas de ces petites nécessités administratives qu'il faut élargir le régime. Mais s'il prétend aller au-delà, grâce à la fiction des affaires courantes, il est évident qu'il est trop loin, justement parce que les affaires courantes — courantes sans doute parce qu'elles courent — peuvent sans s'essouffler aller jusqu'au lendemain.

M. Etienne répondra-t-il qu'il a nommé le général de Castelnau, de manière à ce que le général de Castelnau n'ait pas le droit de le critiquer ?

— Oui, répondit-il : Michel Caucoué. Il y a longtemps qu'il navigue sur cette ligne. C'est un être curieux, autoritaire, taciturne ; le ne sais pas surpris qu'il eût une vie douloureuse.

« Je le connaissais depuis plusieurs années, et j'allais donner d'autres détails, quand le commissaire du bord passa rapidement entre nous, partant un télégramme qui remit sur le champ à Caucoué. Je n'oublierai jamais cette seconde où les deux mains jaunes et fébriles qui sortaient des manches des galons dorés déchiquetaient le décret. Il lut, et le main droite, refermée d'un spasme, parut broyer le papier... Sa figure avait viré. Il ne voulait rien laisser deviner de l'atroce émotion qui le déchaîrait. On le vit rentrer violemment dans sa cabine, et il y demeura jusqu'à onze heures, nous ne revîmes plus la nuit était chaude et calme. Il passa près de nous. L'obscurité n'était pas telle qu'elle ne nous permit d'apercevoir l'écrit singulier de ses yeux. Ce fut lui qui vint à nous ; il me demanda si je connaissais la baie d'Along et ses mœurs dangereuses ; et sans attendre ma réponse, il se mit à parler d'une description d'une île qu'il parlait face à la mer, de la Jonque, du Cirque, de ces rochers perdue à l'enchaînement maudit des écueils, et il donnait d'effrayantes précisions sur les passages à franchir... Puis, brusquement, il fit un tour sur le pont. Et lorsque il nous eut rencontrés, il nous aborda avec un rire trouble qui ne rappela la grimace de ceux qui sentent monter la fièvre.

Ah ! messieurs, fit-il soudain sur un ton âpre et précipité, j'ai eu, il y a six ans, une méchante histoire à Formose... Je commandais ce navire, c'était le Soir... J'en suis sûr, savez que les Chinois vivent là, par milliers sur des sampans qui vont au fil de l'eau. Père, mère, petits grouillants dans ces lonques. La sirène du navire les écouvante. Les Chinois qui godaillaient prenaient pour une jeune femme et ses petits ont été noyés... Alors, j'ai eu des ennuis. Mais, depuis trente ans que je navigue... Et il empoigna, d'une de ses mains, le bastingage. Puis il s'éloigna en silence.

« — Que vous semble de cet homme ? me dit à voix basse Higginz.

« — C'est un homme qui a des idées, fit-il. — Ça lui aura les fièvres demain, fit-il.

Cela dit, il se mit à réfléchir. « Ce qui est sûr, c'est qu'il a des idées, dit-il. — Ça lui aura les fièvres demain, fit-il.

« — Ça lui aura les fièvres demain, fit-il. — Ça lui aura les fièvres demain, fit-il.

« — Ça lui aura les fièvres demain, fit-il. — Ça lui aura les fièvres demain, fit-il.

« — Ça lui aura les fièvres demain, fit-il. — Ça lui aura les fièvres demain, fit-il.

« — Ça lui aura les fièvres demain, fit-il. — Ça lui aura les fièvres demain, fit-il.

« — Ça lui aura les fièvres demain, fit-il. — Ça lui aura les fièvres demain, fit-il.

« — Ça lui aura les fièvres demain, fit-il. — Ça lui aura les fièvres demain, fit-il.

« — Ça lui aura les fièvres demain, fit-il. — Ça lui aura les fièvres demain, fit-il.

« — Ça lui aura les fièvres demain, fit-il. — Ça lui aura les fièvres demain, fit-il.

« — Ça lui aura les fièvres demain, fit-il. — Ça lui aura les fièvres demain, fit-il.

« — Ça lui aura les fièvres demain, fit-il. — Ça lui aura les fièvres demain, fit-il.

« — Ça lui aura les fièvres demain, fit-il. — Ça lui aura les fièvres demain, fit-il.

« — Ça lui aura les fièvres demain, fit-il. — Ça lui aura les fièvres demain, fit-il.

« — Ça lui aura les fièvres demain, fit-il. — Ça lui aura les fièvres demain, fit-il.

« — Ça lui aura les fièvres demain, fit-il. — Ça lui aura les fièvres demain, fit-il.

Choses & autres

Affaires courantes

M. Etienne, qui est le type parfait du bon garçon, a signé, après sa chute, un démenti Barthou, des nominations importantes. On le lui reproche : — C'est une mauvaise querelle, dit-il, je n'ai fait qu'user de mon droit.

Croquerons M. Etienne, qui doit s'y commettre. M. Etienne, ministre qui, en fait comme lui, n'adhèrent pas un peu de nouveau qu'on leur laisse à l'extérieur les affaires courantes. Constitutionnellement, ils gardent la signature, ce qui de toute évidence leur confère la liberté de signer.

Mais au bon droit, cette faculté doit être exercée avec mesure. Sans quoi, un ministre français, pendant un interregnum, pourrait se comporter comme le fait couramment le président Huerta. Dès qu'il n'y a rien à craindre, il peut, en effet, tout oser.

Et l'on ne voit pas pourquoi il n'a pas jugé à propos de signer, par exemple, la nomination du prince Victor au poste de chef de police, en la justifiant par ces simples mots : — Chargé d'expédier les affaires courantes, je les expédie.

Écraisons un peu, pour montrer jusqu'à quel point l'absurdité peut conduire l'application de la règle, grâce à la fiction du cabinet au profit de l'abri de tout critique et de tout reproche.

Qu'un ministre tombe fesse de son chef de cabinet ou de son chef de son secrétaire, ce n'est pas de ces petites nécessités administratives qu'il faut élargir le régime. Mais s'il prétend aller au-delà, grâce à la fiction des affaires courantes, il est évident qu'il est trop loin, justement parce que les affaires courantes — courantes sans doute parce qu'elles courent — peuvent sans s'essouffler aller jusqu'au lendemain.

M. Etienne répondra-t-il qu'il a nommé le général de Castelnau, de manière à ce que le général de Castelnau n'ait pas le droit de le critiquer ?

— Oui, répondit-il : Michel Caucoué. Il y a longtemps qu'il navigue sur cette ligne. C'est un être curieux, autoritaire, taciturne ; le ne sais pas surpris qu'il eût une vie douloureuse.

« Je le connaissais depuis plusieurs années, et j'allais donner d'autres détails, quand le commissaire du bord passa rapidement entre nous, partant un télégramme qui remit sur le champ à Caucoué. Je n'oublierai jamais cette seconde où les deux mains jaunes et fébriles qui sortaient des manches des galons dorés déchiquetaient le décret. Il lut, et le main droite, refermée d'un spasme, parut broyer le papier... Sa figure avait viré. Il ne voulait rien laisser deviner de l'atroce émotion qui le déchaîrait. On le vit rentrer violemment dans sa cabine, et il y demeura jusqu'à onze heures, nous ne revîmes plus la nuit était chaude et calme. Il passa près de nous. L'obscurité n'était pas telle qu'elle ne nous permit d'apercevoir l'écrit singulier de ses yeux. Ce fut lui qui vint à nous ; il me demanda si je connaissais la baie d'Along et ses mœurs dangereuses ; et sans attendre ma réponse, il se mit à parler d'une description d'une île qu'il parlait face à la mer, de la Jonque, du Cirque, de ces rochers perdue à l'enchaînement maudit des écueils, et il donnait d'effrayantes précisions sur les passages à franchir... Puis, brusquement, il fit un tour sur le pont. Et lorsque il nous eut rencontrés, il nous aborda avec un rire trouble qui ne rappela la grimace de ceux qui sentent monter la fièvre.

Ah ! messieurs, fit-il soudain sur un ton âpre et précipité, j'ai eu, il y a six ans, une méchante histoire à Formose... Je commandais ce navire, c'était le Soir... J'en suis sûr, savez que les Chinois vivent là, par milliers sur des sampans qui vont au fil de l'eau. Père, mère, petits grouillants dans ces lonques. La sirène du navire les écouvante. Les Chinois qui godaillaient prenaient pour une jeune femme et ses petits ont été noyés... Alors, j'ai eu des ennuis. Mais, depuis trente ans que je navigue... Et il empoigna, d'une de ses mains, le bastingage. Puis il s'éloigna en silence.

« — Que vous semble de cet homme ? me dit à voix basse Higginz.

« — C'est un homme qui a des idées, fit-il. — Ça lui aura les fièvres demain, fit-il.

Cela dit, il se mit à réfléchir. « Ce qui est sûr, c'est qu'il a des idées, dit-il. — Ça lui aura les fièvres demain, fit-il.

« — Ça lui aura les fièvres demain, fit-il. — Ça lui aura les fièvres demain, fit-il.

« — Ça lui aura les fièvres demain, fit-il. — Ça lui aura les fièvres demain, fit-il.

« — Ça lui aura les fièvres demain, fit-il. — Ça lui aura les fièvres demain, fit-il.

« — Ça lui aura les fièvres demain, fit-il. — Ça lui aura les fièvres demain, fit-il.

« — Ça lui aura les fièvres demain, fit-il. — Ça lui aura les fièvres demain, fit-il.

« — Ça lui aura les fièvres demain, fit-il. — Ça lui aura les fièvres demain, fit-il.

« — Ça lui aura les fièvres demain, fit-il. — Ça lui aura les fièvres demain, fit-il.

« — Ça lui aura les fièvres demain, fit-il. — Ça lui aura les fièvres demain, fit-il.

« — Ça lui aura les fièvres demain, fit-il. — Ça lui aura les fièvres demain, fit-il.

« — Ça lui aura les fièvres demain, fit-il. — Ça lui aura les fièvres demain, fit-il.

« — Ça lui aura les fièvres demain, fit-il. — Ça lui aura les fièvres demain, fit-il.

« — Ça lui aura les fièvres demain, fit-il. — Ça lui aura les fièvres demain, fit-il.

« — Ça lui aura les fièvres demain, fit-il. — Ça lui aura les fièvres demain, fit-il.

« — Ça lui aura les fièvres demain, fit-il. — Ça lui aura les fièvres demain, fit-il.

LE NOUVEL-AN TRAGIQUE

Horrible drame passionnel au rasoïr, à Liévin

Un mineur tranche la gorge de sa compagne et tente de se suicider. — L'état du meurtrier est désespéré.

Une tragédie sanglante dont on ne saura jamais sans doute les circonstances exactes, puisqu'elle est restée sans doute dans un état de grande obscurité, se déroula dans un appartement de la rue Française, à Liévin, au cours de la nuit du 2 au 3 janvier.

Le soir, à huit heures, on entendit un bruit de lutte. On se précipita dans l'appartement. On vit deux personnes se débattre. L'un d'eux était assis sur le sol, et l'autre était assise sur son dos, le cou tendu vers le ciel.

« Un mineur tranche la gorge de sa compagne et tente de se suicider. — L'état du meurtrier est désespéré. »

Le drame se déroula dans un appartement de la rue Française, à Liévin, au cours de la nuit du 2 au 3 janvier.

Le soir, à huit heures, on entendit un bruit de lutte. On se précipita dans l'appartement. On vit deux personnes se débattre. L'un d'eux était assis sur le sol, et l'autre était assise sur son dos, le cou tendu vers le ciel.

« Un mineur tranche la gorge de sa compagne et tente de se suicider. — L'état du meurtrier est désespéré. »

Le drame se déroula dans un appartement de la rue Française, à Liévin, au cours de la nuit du 2 au 3 janvier.

Le soir, à huit heures, on entendit un bruit de lutte. On se précipita dans l'appartement. On vit deux personnes se débattre. L'un d'eux était assis sur le sol, et l'autre était assise sur son dos, le cou tendu vers le ciel.

« Un mineur tranche la gorge de sa compagne et tente de se suicider. — L'état du meurtrier est désespéré. »

Le drame se déroula dans un appartement de la rue Française, à Liévin, au cours de la nuit du 2 au 3 janvier.

Le soir, à huit heures, on entendit un bruit de lutte. On se précipita dans l'appartement. On vit deux personnes se débattre. L'un d'eux était assis sur le sol, et l'autre était assise sur son dos, le cou tendu vers le ciel.

« Un mineur tranche la gorge de sa compagne et tente de se suicider. — L'état du meurtrier est désespéré. »

Le drame se déroula dans un appartement de la rue Française, à Liévin, au cours de la nuit du 2 au 3 janvier.

Le soir, à huit heures, on entendit un bruit de lutte. On se précipita dans l'appartement. On vit deux personnes se débattre. L'un d'eux était assis sur le sol, et l'autre était assise sur son dos, le cou tendu vers le ciel.

« Un mineur tranche la gorge de sa compagne et tente de se suicider. — L'état du meurtrier est désespéré. »

Le drame se déroula dans un appartement de la rue Française, à Liévin, au cours de la nuit du 2 au 3 janvier.

Le soir, à huit heures, on entendit un bruit de lutte. On se précipita dans l'appartement. On vit deux personnes se débattre. L'un d'eux était assis sur le sol, et l'autre était assise sur son dos, le cou tendu vers le ciel.

« Un mineur tranche la gorge de sa compagne et tente de se suicider. — L'état du meurtrier est désespéré. »

Le drame se déroula dans un appartement de la rue Française, à Liévin, au cours de la nuit du 2 au 3 janvier.

Le soir, à huit heures, on entendit un bruit de lutte. On se précipita dans l'appartement. On vit deux personnes se débattre. L'un d'eux était assis sur le sol, et l'autre était assise sur son dos, le cou tendu vers le ciel.

« Un mineur tranche la gorge de sa compagne et tente de se suicider. — L'état du meurtrier est désespéré. »

Le drame se déroula dans un appartement de la rue Française, à Liévin, au cours de la nuit du 2 au 3 janvier.

Le soir, à huit heures, on entendit un bruit de lutte. On se précipita dans l'appartement. On vit deux personnes se débattre. L'un d'eux était assis sur le sol, et l'autre était assise sur son dos, le cou tendu vers le ciel.

« Un mineur tranche la gorge de sa compagne et tente de se suicider. — L'état du meurtrier est désespéré. »

Le drame se déroula dans un appartement de la rue Française, à Liévin, au cours de la nuit du 2 au 3 janvier.

Le soir, à huit heures, on entendit un bruit de lutte. On se précipita dans l'appartement. On vit deux personnes se débattre. L'un d'eux était assis sur le sol, et l'autre était assise sur son dos, le cou tendu vers le ciel.

« Un mineur tranche la gorge de sa compagne et tente de se suicider. — L'état du meurtrier est désespéré. »

LE NOUVEL-AN TRAGIQUE

Horrible dr